

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par

M. Latombe, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge et
Mme Vichnievsky

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'habitation »,

le mot :

« privé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'en cohérence avec les mesures annoncées par le président de la République, et du fait que ce projet de loi aura des effets durant la saison estivale, il faut élargir aux usages privés, et pas seulement d'habitation, les exceptions aux lieux recevant du public, par exemple, pour faire entrer dans le champ des lieux à usage privé mais non habitables comme les terrains privés de loisirs, les pêcheries ou les cabanes de chasse,...